



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DÉCEMBRE 2018
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le dix décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Etaient présents (19) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAI, M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE,
MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,
MME PLAINEAU, M. LÉCUREUIL, MME GUILLOU, M. PILARD,
MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA, M. MORIVAL, M. AMPROU, M. LABARRE,
MME BERNARD, M. BOUCARD, MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (7) :

M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE
MME AMPROU a donné pouvoir à M. GUICHARD
MME PAQUEREAU a donné pouvoir à M. LÉCUREUIL
M. BARDOU a donné pouvoir à M. BROUNAI
MME GARNIER a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE
MME TOUCANE a donné pouvoir à M. LABARRE
MME MÉRIADEC a donné pouvoir à MME CURAUDEAU à partir du rapport n°2018-99

Absents (2) :

M. FLEURY, M. CHAUVET

Secrétaire de séance : MME PLAINEAU

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1 octobre 2018.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

FINANCE ET VIE ÉCONOMIQUE

- 2018-81 / Débat d'orientation budgétaire 2019.
- 2018-82 / Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.
- 2018-83 / Décision modificative n° 1 du budget primitif 2018.
- 2018-84 / Admission en non valeurs.
- 2018-85 / Fixation de tarifs d'occupation du domaine public par les commerçants et des cartes postales pour l'année 2019.
- 2018-86 / Modification du tableau des effectifs.
- 2018-87 / Contrat de prévoyance pour les agents : adhésion et participation de l'employeur.
- 2018-88 / Modalité de mise en œuvre du Compte personnel de formation.
- 2018-89 / Taux de promotion à l'avancement de grade.
- 2018-90 / Convention de location d'un local à la Mairie Annexe pour la Médecine du travail du Centre de Gestion 44.
- 2018-91 / Attribution du Marché d'entretien et nettoyage des bâtiments et de la vitrerie.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

- 2018-92 / Signature du contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF.
- 2018-93 / Participation financière aux animations de l'association « The Serious Road Trip » dans les écoles élémentaires publiques dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'année scolaire 2018-2019.
- 2018-94 / Réactualisation de la Charte des Atsem.
- 2018-95 / Convention de partenariat avec le SDIS44 permettant la prise en charge des enfants des pompiers volontaires à la restauration scolaire et au périscolaire.
- 2018-96 / Convention de partenariat avec l'association Journée de la BD pour le festival de BD.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

- 2018-97 / Groupement de commande avec Nantes Métropole pour un architecte conseil mutualisé.
- 2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne.
- 2018-99 / Parcelle ZD60, libre aliénation suite à préemption et abrogation de la délibération 2018-33.
- 2018-100/ Parcelles D746 et D747 – Libre aliénation des biens immobiliers suite à préemption et abrogation de la délibération 2018-11.
- 2018-101 / Cession de biens communaux : parcelle AA970 et parcelle AA1013.
- 2018-102 / Dénomination des voies communales.
- 2018-103 / Numérotation métrique des habitations.

SOLIDARITÉ – AFFAIRES SOCIALES

- 2018-104 / Convention CLIC.
- 2018-105/ Convention cadre entre Nantes métropole et la commune concernant sa participation financière à la démarche territoriale de résorption des campements illicites et d'intégration des migrants d'Europe de l'Est (MOUS).
- 2018-106/ Convention de mise a disposition d'un véhicule de type minibus à la commune par la société SAS Suloir.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2017.

Le compte rendu est approuvé par :

15 voix pour (M. Gavouyère, M. Brounais, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, Mme Fourage, M. Lécureuil, M. Morival, Mme Plaineau, Mme Kuliberda, M. Pilard, Mme Falot, Mme Bernard, M. Labarre).

12 abstentions, détaillées comme suit :

2 absents du jour : M. Goupil, M. Fleury.

10 absents le 1^{er} octobre 2018 : Mme Garnier, M. Bardou, Mme Paquereau, M. Boucard, Mme Toucane, Mme Amprou, Mme Breyer-Chiché, Mme Guillou, Mme Laussucq, M. Chauvet.

3/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2018-81 / Débat d'orientation budgétaire 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget communal pour l'exercice 2019.

Approuvé à l'unanimité.

2018-82 / Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du BP 2018 (1 231 000 €) avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 10 février 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 21 votes pour, 4 abstentions (M. Labarre, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard)

2018-83 / Décision modificative n° 1 du budget primitif 2018

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modification n°01 au budget primitif 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 24 votes pour, 1 abstention (M. Morival)

2018-84 / Admission en non valeurs

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'admission en non valeur des titres de recettes présentés.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-85 / Fixation de tarifs d'occupation du domaine public par les commerçants et des cartes postales pour l'année 2019

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-86 / Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la suppression des postes susmentionnés,
- D'approuver les créations des postes susmentionnés,
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-87 / Contrat de prévoyance pour les agents : adhésion et participation de l'employeur

Vu l'avis du Comité Technique du 15/11/18 : favorable à l'unanimité.

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De faire adhérer la Commune du Pellerin à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de Loire-Atlantique et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM.
- Que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire + indemnité compensatrice CSG.
- Que la participation financière mensuelle par agent sera de 13 € bruts, pour toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2024, proratisés en fonction du temps de travail de l'agent, restant au minimum 2 euros bruts à sa charge.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-88 / Modalité de mise en œuvre du Compte personnel de formation

Vu l'avis du Comité Technique du 15/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité, comprenant le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-89 / Taux de promotion à l'avancement de grade

Vu l'avis du Comité Technique du 15/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De fixer un taux unique pour l'ensemble des grades d'avancements figurant au tableau des effectifs.
- D'adopter un taux de 50 %.
- De prévoir une clause de sauvegarde rendant possible au moins une nomination dans les grades à faible effectif lorsque l'application du taux de promotion conduit à un résultat inférieur à 1.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-90 / Convention de location d'un local à la Mairie Annexe pour la Médecine du travail du Centre de Gestion 44

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver, pour l'année 2019, la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local médical entre la commune du Pellerin et Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, pour une durée d'un an.
- De fixer le tarif à 30 euros par journée d'occupation.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-91 / Attribution du Marché d'entretien et nettoyage des bâtiments et de la vitrerie

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à attribuer et signer les marchés et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Approuvé à l'unanimité.

2018-92 / Signature du contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à procéder à toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette convention (avenant, résiliation,...).

Approuvé à l'unanimité.

2018-93 / Participation financière aux animations de l'association « The Serious Road Trip » dans les écoles élémentaires publiques dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'année scolaire 2018-2019

Vu l'avis de la commission Education Culture Sport du 26/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le montant de la subvention pour l'année scolaire 2018-2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-94 / Réactualisation de la Charte des Atsem

Vu l'avis de la commission Education Culture Sport du 26/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la charte des ATSEM,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-95 / Convention de partenariat avec le SDIS44 permettant la prise en charge des enfants des pompiers volontaires à la restauration scolaire et au périscolaire

Vu l'avis de la commission Education Culture Sport du 26/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser la prise en charge des enfants de sapeur-pompiers par le service Enfance Jeunesse Éducation (périscolaire, accueils de loisirs et restauration) lors du départ en intervention du sapeur-pompier,
- De conclure une convention avec le SDIS 44 qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge (liste des sapeur-pompiers reçue au préalable, gratuité du service, justificatif mensuel, interlocuteur privilégié pour prévenir,...),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à procéder à toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette convention (avenant, résiliation,...)

Approuvé à l'unanimité.

2018-96 / Convention de partenariat avec l'association Journée de la BD pour le festival de BD

Vu l'avis de la commission Education Culture Sport du 26/11/2018 : favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'association « les journées de la BD » et la commune du Pellerin.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-97 / Groupement de commande avec Nantes Métropole pour un architecte conseil mutualisé

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de groupement de commandes entre les Villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Le Pellerin, les Sorinières, Mauves sur Loire, Orvault, Saint-Sébastien et Vertou, relatif aux missions de conseils en architecture,
- D'autoriser le coordonnateur du groupement de commande à lancer la procédure concurrentielle avec négociation et à signer les marchés à venir au nom des membres du groupement de commande
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-98 / Protocole de mise en place de la Participation citoyenne

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de :

- D'approuver la mise en œuvre du dispositif de « Participation citoyenne » sur la commune du Pellerin.
- D'approuver le protocole de « Participation citoyenne » entre la préfecture de la Loire-Atlantique, le groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique, représenté et la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 1 abstention (Mme Bernard).

2018-99 / Parcelle ZD60, libre aliénation suite à préemption et abrogation de la délibération n°2018-33

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé :

- À prendre acte de la libre aliénation du bien immobilier ZD60 par les propriétaires ;
- À abroger la délibération n°2018-33 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 20 votes pour, 3 contre (M. Morival, M. Labarre, Mme Toucane),
2 abstentions (Mme Falot, M. Boucard).*

2018-100 / Parcelles D746 et D747 – Libre aliénation des biens immobiliers suite à préemption et abrogation de la délibération n°2018-11

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal a décidé :

- De prendre acte de la libre aliénation du bien immobilier cadastré D746 et D747 par la propriétaire ;
- D'abroger la délibération n°2018-11 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 1 abstention (M. Morival).

2018-101 / Cession de biens communaux : parcelle AA970 et parcelle AA1013

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la cession de ces biens ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire estimer les biens immobiliers et à mettre en vente ces biens ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 25 votes pour, 3 contre (M. Morival, M. Labarre, Mme Toucane)
3 abstentions (Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard).*

2018-102 / Dénomination des voies communales

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner les noms ci-dessus énoncés aux 28 voies et places qui sont localisées par les voies attenantes et aboutissantes et par le tableau référentiel en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 20 votes pour, 5 abstentions (M. Labarre, Mme Toucane, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard).

2018-103 / Numérotation métrique des habitations

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De valider la possibilité pour le Maire de recourir à la numérotation métrique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-104 / Convention CLIC

Vu l'avis de la commission « Affaires Sociales et Solidarité » du 29/11/2018 : favorable à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2018-105 / Convention cadre entre Nantes métropole et la commune concernant sa participation financière à la démarche territoriale de résorption des campements illicites et d'intégration des migrants d'Europe de l'Est (MOUS)

Vu l'avis de la commission Cadre de vie - Urbanisme – Travaux du 27/11/2018 : favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de :

- D'approuver le principe de la participation financière des communes à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 15 % du montant du marché public, sur la durée de la démarche et à compter de l'exercice 2018 au prorata du poids démographique de chacune soit un montant de 227 € pour la ville du Pellerin.
- D'approuver, au titre de la solidarité intercommunale, la participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus, sur la durée de la démarche et à compter de l'exercice 2018, soit un montant de 583 € pour la ville.
- D'approuver, au titre de la solidarité intercommunale, une convention cadre de coopération avec Nantes Métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à signer cette convention avec Nantes Métropole et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 1 abstention (M. Pilard)

2018-106/ Convention de mise a disposition d'un véhicule de type minibus à la commune par la société SAS Suloir

Vu l'avis de la commission « Finances – Vie économique » du 3/12/18 : favorable à l'unanimité.


Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 1 abstention (M. Pilard)

Fait au Pellerin, le 13 décembre 2018

Le Maire,



Patrick GAVOUYÈRE



